



DELIBERATION N° 21/146 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PRENANT ACTE DE LA MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION PORTANT DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE AU SEIN DE DIVERS ORGANISMES

CHÌ PIGLIA ATTU DI A MUDIFICAZIONE DI A DELIBERAZIONE CHÌ PORTA DESIGNAZIONE DI I RAPRISENTANTI DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA IN VARII URGANISIMI

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le trente septembre, l'Assemblée de Corse, convoquée le 16 septembre 2021, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR:

M. Jean BIANCUCCI à M. Hyacinthe VANNI

M. Didier BICCHIERAY à M. Jean-Michel SAVELLI

M. Xavier LACOMBE à M. Georges MELA

M. Laurent MARCANGELI à Mme Valérie BOZZI

Mme Chantal PEDINIELLI à Mme Marie-Anne PIERI

M. Jean-Louis SEATELLI à M. Pierre GHIONGA

Mme Charlotte TERRIGHI à Mme Christelle COMBETTE

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- **VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- **VU** la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 et notamment son titre II,
- **VU** la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,
- **VU** la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire.
- VU l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,
- **VU** le décret n° 2021-699 du 1^{er} juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, modifié,
- VU la délibération n° 21/119 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse,
- VU la délibération n° 21/129 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 portant désignations des représentants de l'Assemblée de Corse au sein de divers organismes,
- **VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse et son article 68,
- **SUR** rapport de la Présidente de l'Assemblée de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité,

ARTICLE PREMIER:

MODIFIE ainsi qu'il suit les désignations des représentants de l'Assemblée de Corse au sein des organismes relevant de l'Université de Corse Pasquale PAOLI :

Organismes	Membres à désigner	Titulaires	Suppléants
Conseil d'Administration de l'Université de Corse	2 titulaires et 2 suppléants	Marie-Hélène CASANOVA- SERVAS	Françoise CAMPANA
		Jean-Martin MONDOLONI	Jean-Michel SAVELLI

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire	1 titulaire et 1 suppléante	Paula MOSCA	Lisa FRANCISCI
Conseil de la Faculté des	1 titulaire et	Sandra	Anna Maria
Sciences et Techniques	1 suppléante	MARCHETTI	COLOMBANI
Conseil Ecole d'ingénieur	1 titulaire et	Nadine	Vannina
PAOLITECH	1 suppléante	NIVAGGIONI	CHIARELLI-LUZI
Centre de formation	1 titulaire et	Jean-Charles	Hyacinthe VANNI
universitaire des apprentis	1 suppléant	GIABICONI	Tiyaciiilile VAININI

ARTICLE 2:

COMPLETE ainsi qu'il suit les désignations des représentants de l'Assemblée de Corse au sein du Conseil de gestion du Parc marin di u Capi Corsu e di l'Agriate :

Organismes	Membres à désigner	Titulaires	Suppléants
Conseil de gestion	2 titulaires et	Anne-Laure	Juliette
du Parc naturel marin di	2 suppléants	SANTUCCI	PONZEVERA
u Capi Corsu e di l'Agriate	désignés au sein de l'Assemblée de Corse	Jean-Martin MONDOLONI	Marie-Thérèse MARIOTTI

ARTICLE 3:

PRECISE que parmi les 4 titulaires désignés pour siéger au sein du conseil d'administration de la Caisse de Développement de la Corse (CADEC), le représentant permanent de la Collectivité de Corse est désigné en la personne de Mme Sandra MARCHETTI.

ARTICLE 4:

PROCEDE à la suppression des désignations de Mmes Frédérique DENSARI et Véronique ARRIGHI, respectivement titulaire et suppléante, les désignations intervenues au titre des deux formations spécialisées du Conseil de la Citoyenneté et de l'Autonomie de la Collectivité de Corse (CCACC) étant suffisantes en ce qu'elles constituent la forme plénière.

ARTICLE 5:

COMPLETE ainsi qu'il suit les désignations des représentants de l'Assemblée de Corse au sein des Commissions départementales d'aménagement commercial de la Corse-du-Sud et de la Haute-Corse :

Organismes	Membres à désigner	Titulaires	Suppléants
Commission	2 titulaires et	Jean-Félix	Hervé VALDRIGHI
départementale	2 suppléants	ACQUAVIVA	nerve valdkigni
d'aménagement	désignés au sein	Jean-Michel	Marie-Thérèse
commercial de la	de l'Assemblée	SAVELLI	MARIOTTI
Haute-Corse	de Corse	SAVELLI	WARIOTTI
Commission	2 titulaires et	Nadine	Romain
départementale	2 suppléants	NIVAGGIONI	COLONNA
d'aménagement	désignés au sein	Georges	Santa DUVAL
commercial de la	de l'Assemblée	l MEĽA	
Corse-du-Sud	de Corse		

ARTICLE 6:

DESIGNE ainsi qu'il suit les suppléants des représentants titulaires de l'Assemblée de Corse désignés par la délibération n° 21/129 AC du 22 juillet 2021 pour siéger au sein des Commissions départementales d'aménagement cinématographique de Corse-du-Sud et de Haute-Corse :

Organismes	Membres à désigner	Titulaires	Suppléants
Commission départementale d'aménagement cinématographique de la Haute-Corse	1 titulaire et 1 suppléant désignés au sein de l'Assemblée de Corse	Anna Maria COLOMBANI	Lisa FRANCISCI
Commission départementale d'aménagement cinématographique de la Corse-du-Sud	1 titulaire et 1 suppléant désignés au sein de l'Assemblée de Corse	Muriel FAGNI	Jean-Paul PANZANI

ARTICLE 7:

DESIGNE Mme Sandra MARCHETTI en remplacement de Mme Anne-Laure SANTUCCI pour siéger au sein de l'Etablissement public « Entente pour la Forêt méditerranéenne (VALABRE) ».

ARTICLE 8:

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 30 septembre 2021

La Présidente de l'Assemblée de Corse,

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

RAPPORT N° 2021/O2/323

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2021 REUNION DES 30 SEPTEMBRE ET 1ER OCTOBRE 2021

RAPPORT DE MADAME LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

MUDIFICAZIONE DI A DELIBERAZIONE CHÌ PORTA DESIGNAZIONE DI I RAPRISENTANTI DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA IN VARII URGANISIMI

MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION PORTANT DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE AU SEIN DE DIVERS ORGANISMES

COMMISSION(S) COMPETENTE(S): Hors Commission



RAPPORT DE MADAME LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE RAPORTU DI A SIGNORA PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA

Par délibération n° 2021/129 AC du 22 juillet 2021, l'Assemblée de Corse a procédé à la désignation de ses représentants au sein de divers organismes.

Toutefois, il apparait nécessaire d'apporter certaines modifications ou corrections pour les organismes suivants :

1. Organismes relevant de l'Université de Corse Pasquale PAOLI :

Afin de satisfaire au respect des règles de la parité, il convient de modifier les désignations effectuées pour les organismes ci-après et selon les modalités suivantes :

- Conseil d'Administration de l'Université de Corse :
- 2 représentants : une femme et un homme en qualité de titulaire ainsi qu'une suppléante et un suppléant,
 - Commission de la Formation et de la Vie Universitaire :
 - 1 représentante : une femme titulaire ainsi qu'une suppléante,
 - Conseil de la Faculté des Sciences et Techniques :
 - 1 représentante : une femme titulaire ainsi qu'une suppléante,

Par ailleurs, il est précisé que chaque conseiller désigné ne peut être membre que d'une seule de ces commissions.

2. Conseil de gestion du Parc naturel marin di u Capi Corsu e di l'Agriate :

Il convient de procéder à la désignation d'un titulaire et d'un suppléant en complément des désignations précédemment effectuées. Ce qui porte à 2 titulaires et 2 suppléants le nombre de représentants de l'Assemblée de Corse au sein de cette instance.

3. Caisse de Développement de la Corse – CADEC :

Lors de la précédente session de l'Assemblée de Corse, 4 représentants ont été désignés, il s'agit de M. Jean-Paul PANZANI, Mme Sandra MARCHETTI, M. Georges MELA et M. Pierre POLI.

Parmi ces 4 sièges, il convient de désigner quel sera le représentant permanent de

la Collectivité de Corse en qualité de personne morale.

4. Conseil de la citoyenneté et de l'autonomie de la Collectivité de Corse – CCACC :

La délibération n°2021/129 AC du 22 juillet 2021 a désigné 3 représentants titulaires et 3 suppléants au sein de cette instance.

Toutefois, les services de la Collectivité de Corse, ont indiqué que les deux formations spécialisées, constituaient la forme plénière de cette instance, portant le nombre de représentant à désigner à 2 titulaires et 2 suppléants.

Il convient donc de supprimer les désignations de Mmes Frédérique DENSARI et Véronique ARRGHI, devenues accessoires.

5. Commissions départementales d'aménagement commercial de la Corse-du-Sud et de la Haute-Corse :

Lors de la session du mois de septembre, ont été désignés pour chacune des commissions départementales, un seul titulaire. Il convient de procéder à la désignation de deux autres titulaires et 4 suppléants afin de porter à 2 titulaires et 2 suppléants la représentation de la collectivité au sein de chaque instance départementale.

6. Commissions départementales d'aménagement cinématographique de Corse-du-Sud et de la Haute-Corse :

Il convient pour ces deux instances, de désigner les suppléants aux deux titulaires précédemment désignés.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.